



Ville de Vevey
**Service de la famille,
de l'éducation et du sport**
Rue du Clos 9
1800 Vevey



Chalet communal « La Cheneau »

Château d'Oex

**Concept Cadre et Sécurité
Covid-19, 08/2021**

Ville de Vevey
Service de la famille, de l'éducation et du sport
Secteur éducation – La Cheneau
24.08.2021

1. Introduction :	1
2. Généralités :	1
3. Mesures de protection générale	2
3.1. Participants	2
3.2. Encadrements	2
4. Mesures générales	2
4.1. Hygiène, soins et santé	3
4.2. Locaux	3
4.3. Repas, service	4
4.4. Chambres	4
4.5. Douches	5
4.6. Transports	5
4.7. Départs	5
4.8. Lessive	5
4.9. Boom	5
5. En cas de suspicion du COVID-19	5
5.1. Isolement du camp et encadrants	5
6. Bases légales	6

Concept Cadre et Sécurité

1. Introduction :

La Ville de Vevey est consciente de la nécessité de maintenir les gestes barrières tant que le COVID-19 n'aura pas disparu. Le présent concept de protection, basé sur celui édicté le 1^{er} juin 2021 par le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ) a pour but de permettre la tenue des camps d'automne dans les meilleures conditions possibles afin de protéger les employés, les enfants et leurs parents.

Le but de ce concept de protection est de pouvoir offrir aux enfants des camps scolaires à Château d'Oex, tout en protégeant l'équipe, les enseignants, les enfants et les jeunes.

L'équipe de la Cheneau, les directions d'Etablissement et les enseignants s'engagent à respecter les mesures de protection définies ci-dessous. Le secteur éducation – La Cheneau est responsable de la mise en œuvre de cette directive et de son suivi.

Enfin, ces mesures doivent pouvoir être adaptables en tout temps en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID-19 et aux décisions des autorités cantonales et fédérales y relatives.

2. Généralités :

Le nombre de participants est réduit conformément aux directives actuelles en vigueur, à savoir il dépend des possibilités offertes par l'infrastructure.

Le choix est donc de proposer une seule classe par camp et par semaine.

Au niveau de l'encadrement, il y aura donc deux animateurs, un concierge, un cuisinier et une aide de cuisine par semaine pour le camp, ce qui correspond au cadre fixé par le SPJ.

3. Mesures de protection générale

3.1. Participants

Les enfants respectent les gestes barrières en vigueur qui leur sont expliqués en début d'activité et qui leur sont rappelés régulièrement. Chaque participant se lave les mains ou se les désinfecte dès son arrivée sur le lieu de l'activité.

Les enfants gardent leurs affaires dans les sacs afin d'éviter le mélange entre participants.

Les enfants ne s'échangent ni nourriture ni boissons.

Une grande partie des activités se déroule en sous-groupes afin de réduire le nombre de participants, ceci permettra de s'assurer au mieux du respect des consignes d'hygiène et un meilleur encadrement par les adultes.

Dès l'âge de 12 ans, le port du masque est obligatoire pour les activités à l'intérieur (hors chalet) et à l'extérieur lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut pas être respectée.

Les directives qui seront appliquées durant les camps (hygiène des mains, modification de l'arrivée, départ du camp pour cas suspect) seront clairement explicitées aux parents par l'Etablissement scolaire de Vevey en amont du camp scolaire.

Nous déclinons toute responsabilité si, malgré les mesures définies et appliquées, un enfant contracte le COVID-19 durant son séjour et doit être renvoyé chez lui.

3.2. Encadrements

Port du masque et distanciation à l'intérieur du chalet

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes à l'intérieur du chalet. Le masque peut être enlevé lors des repas ou dans le salon lorsqu'on est assis, pour autant qu'une distance de 1,5 m. soit respectée entre les adultes. Lors des activités intérieures ou de déplacement dans le chalet et l'annexe, le port du masque reste obligatoire. Les mesures d'hygiène spécifiques (désinfection des mains, aération, nettoyage des locaux, désinfection des objets utilisés par des tiers, tousser/éternuer dans un mouchoir ou le creux du coude, etc.) restent impératives.

Mesures de protection à l'extérieur

A l'extérieur du chalet le port du masque n'est pas obligatoire ; les règles générales de protection et d'hygiène, et propres à chaque lieu, prévalent. La désinfection des mains est obligatoire et est systématique pour entrer dans le chalet (entrée principale, cuisine) et son annexe.

4. Mesures générales

4.1. Hygiène, soins et santé

Des affiches de prévention seront mises en place aux endroits stratégiques, indiquant que les enfants doivent se laver régulièrement les mains. Ils auront déjà été sensibilisés aux différentes mesures lors de la reprise scolaire.

La Cheneau dispose de points d'eau en suffisance ainsi que de savons liquides et de papiers essuie-mains à usage unique comme indiqué dans les directives.

Voici les moments de lavage de main définis pour les enfants et les encadrants :

- Avant et après chaque repas (goûter compris) ;
- Avant le dressage des tables et la vaisselle pour l'équipe de corvée ;
- Avant et après chaque activité ;
- A chaque rentrée dans le chalet ;
- Avant et après avoir touché des objets communs durant le camp par exemple livres, jeux,
- Pour l'équipe « La Cheneau » avant et après chaque entrée en chambre (ex : contrôle des chambres).

Le port du masque sera de rigueur pour les enseignants et l'équipe lorsque la distance ne peut pas être respectée :

- Lors d'activités extérieurs (musées, bowling, etc.) ;
- Lors de travail à plusieurs (administratif, publication FB, etc.) ;
- Lorsque l'encadrant a un contact avec l'extérieur.

Lors d'un camp, certains gestes barrières, notamment la distanciation sociale, sont plus difficiles à tenir. Il est très important d'être attentif aux contacts des membres du camp avec l'extérieur pour éviter une contamination à l'intérieur du camp. De manière générale, il est recommandé d'isoler le camp au maximum des contacts avec l'extérieur. De ce fait, le port du masque et la distanciation pendant les repas ne sont plus exigés pour les participants et pour les encadrants sur le camp.

4.2. Locaux

Toutes l'équipe de La Cheneau participe dans la désinfection des locaux communs et des salles de bain.

En complément, un planning de nettoyage et désinfection pourrait être mis en place, avec un tournus des collaborateurs en charge. Les toilettes seront désinfectées une fois par jour. Les couloirs des étages seront nettoyés une fois par jour. L'aspirateur dans les chambres sera fait quotidiennement par les enfants (contrôle des chambres). Lors de l'utilisation d'une salle, celle-ci sera nettoyée durant la journée si elle n'est pas réutilisée (1x/jour). Les tables de ping-pong et poignées de babyfoot seront désinfectées 1x/jour en fin de journée. De plus, les poignées seront désinfectées quotidiennement (cuisine, vestiaire, entrée...). Les directives actuelles concernant le nettoyage ont été assouplies au niveau du GLAJ. Voici le texte qui a été édité : « Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement avec des produits désinfectants pour surfaces, les sols sont lavés avec un produit habituel aussi souvent que nécessaire. ».

Les locaux seront réaménagés afin de respecter les distances. Les locaux seront aérés quotidiennement lors du contrôle des chambres le matin et lors du temps des douches le soir.

- ➔ Dans la mesure du possible, les activités en extérieur sont privilégiées.
- ➔ Les tables sont nettoyées avec des produits désinfectants pour surfaces avant et après les repas.
- ➔ Un système de tournus qui respecte les distances sociales est envisagé pour la gestion des douches. Ces dernières sont nettoyées régulièrement après utilisation.
- ➔ Le nombre d'enfants par chambre est adapté afin de laisser un espace de 4m²/enfant. Les enfants ne changent pas de chambre durant le camp.

- Le nombre d'adultes par chambre est réduit au minimum possible afin de respecter les distances physiques de sécurité.

4.3. Repas, service

Les membres de l'équipe de cuisine porteront des gants et un masque pour la confection des repas. Ils respecteront scrupuleusement les règles d'hygiène déjà en place au sein de la cuisine.

Pour le service, l'équipe de La Cheneau servira les enfants. Ils se laveront les mains avant le début du service. L'enseignant et l'équipe seront attentifs afin d'éviter que les enfants se lèvent pour aller au service au passe-plat et ainsi que les distances entre eux ne soient pas respectées. C'est également l'équipe de La Cheneau avec l'enseignant qui fera le service des condiments ou autres aliments annexes (ketchup, miel ...) ; rien ne sera laissé sur table. Les participants et encadrants ne pourront être servis et consommer que s'ils sont assis.

- Les enfants n'auront toujours pas accès à la cuisine ni à la réserve alimentaire.
- Si dans le cadre d'une activité d'animation les participants étaient amenés à participer à la préparation de gâteaux ou pâtisseries, les mesures d'hygiène devraient alors être strictement respectées.
- Le débarrassage des tables sera effectué par chambre sous forme de tournus. Les charriots employés seront nettoyés après chaque utilisation par l'équipe de cuisine. La vaisselle et le dressage des tables sera également attribué sous forme de tournus et les enfants en charge devront systématiquement se laver les mains avant de débiter la tâche.
- Pour les courses, l'équipe portera un masque lors de contact avec l'extérieur. Une attention particulière sera portée à la gestion des emballages et au lavage des aliments.
- Lors des repas à l'extérieur, chaque enfant part avec son sachet à pique-nique et sa propre gourde.

4.4. Chambres

- Un étage « Fille », un surveillant/enseignant = 11 personnes
No chambre :
 - 1 = Enseignante
 - 2 = 3 personnes
 - 3 = 2 personnes
 - 4 = 2 personnes
 - 5 = 2 personnes
 - 6 = 2 personnes
- Un étage « Garçons », un surveillant/animateur de La Cheneau = 16 personnes
No chambre :
 - 7 = 3 personnes
 - 8 = 2 personnes
 - 9 = 2 personnes
 - 10 = 3 personnes
 - 11 = 2 personnes
 - 12 = 2 personnes
 - 13 = 2 personnes
 - 0 = Animateur

Concernant les enfants, les chambres seront gérées comme suit :

- Les enfants laisseront leurs affaires dans leurs valises sous leur lit, compartimentées par sorte d'habits : un sac pour les pantalons, un sac pour les pulls, etc. comme l'indiquera la "liste des affaires à prendre" envoyées aux parents. Ceci permettant ainsi qu'aucune de leurs affaires ne se mélangent ;

- Les affaires de toilettes et de douches seront rangées dans les casiers sur chaque étage ;
- Des contrôles des chambres seront effectués fréquemment par surprise, afin d'encourager les enfants à maintenir l'ordre.

4.5. Douches

Les douches s'effectueront par chambre, les unes après les autres pour ne pas se croiser dans les couloirs et ne pas faire de files. Elles seront désinfectées après utilisation.

4.6. Transports

Le bus sera lavé par le chauffeur après chaque utilisation (serpillère, poignée et arrière siège avec un désinfectant de surface). L'équipe de La Cheneau et les chauffeurs porteront un masque lors des déplacements. Les règles actuelles concernant les bus seront appliquées.

Les activités proches du lieu d'accueil et la mobilité douce pour les activités à l'extérieur (marche, vélo, etc...) sont privilégiées.

Les transports publics peuvent toutefois être utilisés si l'activité proposée apporte une réelle plus-value au camp.

4.7. Départs

Le dernier jour du camp, les enfants doivent préparer leurs affaires et les placer à l'extérieur du chalet.

4.8. Lessive

Les collaborateurs porteront des gants et un masque lors de la manipulation du linge.

4.9. Boom

Nous partons du principe que la boom aura lieu. Les participants et l'équipe porteront un masque. Si nous voyons que les enfants ne respectent pas les distances à tenir et que nous devons faire trop souvent la police durant la semaine, la boom sera annulée.

5. En cas de suspicion du COVID-19

En cas de symptômes, l'enfant devra porter un masque et sera séparé du groupe. Ses parents seront immédiatement informés et priés de venir le chercher.

Un seul encadrant s'occupe de l'enfant isolé et porte un masque si la distance de sécurité ne peut pas être respectée.

En cas de test positif au Covid-19, il faudra avertir le contact-tracing : clusters@vd.ch ainsi que M. Bernard Borel, médecin adjoint auprès de l'Office du médecin cantonal (bernard.borel@vd.ch).

5.1. Isolement du camp et encadrants

Dans un souci de sécurité, la température de chaque encadrant et personnel du camp sera prise à l'arrivée, à l'aide d'un thermomètre frontal. S'il/elle devait être fébrile à >38°, il/elle ne pourra pas participer au camp. Il sera demandé aux encadrants de prendre leur journée de congé au sein du camps dans la mesure du possible afin d'éviter toute contamination extérieure (excepté en cas d'urgence ou d'une raison valable). Si cela n'est pas possible, la personne s'engage à porter un masque durant son séjour à l'extérieur et sa température sera à nouveau prise à son retour. Il est demandé à toute personne fréquentant l'extérieur de mettre un masque (course, etc.).

6. Bases légales

- Concept de protection pour l'organisation des activités extrascolaires et de vacances encadrées pour les enfants et les jeunes dans le contexte du Covid-19 revu selon les indications de l'Office du médecin cantonal (GLAJ-Vaud et DGEJ)
- Décision 185 du plan d'organisation cantonal -COVID-19, disposition d'application des mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de la reprise complète de l'enseignement présentiel pour les classes de l'enseignement obligatoire, de raccordement et de pédagogie spécialisée.
- Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID_19) et son rapport explicatif de l'OFSP.
- Plan de protection pour l'ouverture progressive des offres de promotion de l'enfance et de la jeunesse et d'animation socioculturelle enfance et jeunesse de l'association faîtière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ : [Accueil | DOJ / AFAJ](#)).

Ce document a été établi sur la base d'un modèle de plan protection proposé par le SECO, pour la reprise ou la poursuite des activités sous COVID-19: [Plans de protection \(admin.ch\)](#), ainsi que sur le concept de protection élaboré par le GLAJ-Vaud, [Accueil | GLAJ-Vaud](#).

Finalement, des affiches seront accrochées aux endroits concernés dans le chalet, rappelant aux enfants et encadrants les nouvelles règles d'hygiène mises en place par lieu à respecter et la direction sera là pour rappeler le cadre.

Le présent document est communiqué aux Etablissements scolaires de Vevey, aux enseignants concernés et aux parents avant le début du camp.

Pour toutes questions sur le concept :
Ville de Vevey
Service de la famille, de l'éducation et du sport
Secteur éducation – La Cheneau
021 925 59 20
education@vevey.ch